

Metz, le 13 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la Commune de Folkling
2, rue de l'Eglise
57600 FOLKLING

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un forage
destiné à abreuver les bovins à Folkling – Annexe Gaubiving

Notification mairie pour affichage

RÉF. : Récépissé de déclaration n°57-2021-00308 du 29 juin 2021

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

- **Réalisation d'un forage destiné à abreuver les bovins de M. MULLER Sébastien
à Folkling – Annexe Gaubiving**

Ce dossier a été déposé par : Monsieur MULLER Sébastien domicilié 3 rue des Semailles à SPICHEREN

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2020-00308 en date du 29 juin 2021 ;
- le courrier de non opposition ;
- la fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable d'unité



Astride ERMAN